

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone N° 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par N°)	24.—	13.—	7.50
(env. 3 N° de la semaine)	19.—	11.—	6.50
Bulletin officiel	4.60	2.35	1.20

Cpte de Chèques postaux N° 11 c 84

ANNONCES:
(Corps 8)

	Canton Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.20	0.25 0.30
Réclame	0.50	0.50 0.60

S'adresser à PUBLICITAS, S. A., de Publicité ou au bureau du Journal.

Offres et demandes d'emplois

Bon café de Sion demande **Sommelière**

Adresser les offres par écrit sous P. 2438 S. Publicitas, Sion

Hôtel de la Poste - Sion demande

Femme de chambre

Sommelière devant également s'occuper de la lingerie.

On demande

une jeune fille comme bonne à tout faire, dans un petit ménage.

S'adresser au bureau du journal

On demande

de suite une jeune fille robuste, pour aider aux travaux de campagne. Gage à convenir. Ecrire sous D. 4128 L., Publicitas, Lausanne.

On demande une

Jeune fille

sérieuse, active, connaissant les travaux d'un ménage soigné et sachant bien cuisiner.

S'adresser sous P. 2481 S. Publicitas, Sion.

On cherche

Jeune fille

de 16-18 ans, pour aider au ménage. S'adresser chez Mme Andereggen, Café de la Sitterie, Sion.

On cherche une

Jeune fille

sachant cuire. Entrée de suite. S'adresser au bureau du journal

On demande

jeune fille de toute confiance, propre et aimant les enfants, comme bonne à tout faire, dans un ménage soigné de deux grandes personnes et deux enfants. Entrée: 25 mai 1925. Adresse: Noël Lusso, entrepreneur, St-Sulpice, Vaud.

Agent Exclusif

On demande pour canton du Valais, agent exclusif pour appareils électriques Aspirateur de poussière, de construction supérieure et de prix modérés, facile à vendre.

Ecrire: G. Maire, La Villanelle, Chemin de Villard, Lausanne

A LOUER

jolie chambre meublée, indépendante. Prix 25 francs. S'adresser au bureau du journal

A LOUER

une chambre indépendante au centre de la ville. Faire offres au bureau du journal sous chiffre 570.

Chambre meublée

à louer pour le 1er juin. A la même adr. on prendrait des pensionnaires à 3,80 fr. pr. jour.

Mme Zimmerli, Av. gare, Sion

Mayens de Sion

A louer pour saison d'été, appartement meublé, dans chalet neuf, comprenant 5 chambres à coucher, véranda, grande salle à manger, cuisine, cave et galetas.

S'adresser sous P. 2433 S. Publicitas, Sion.

FIAT 501

modèle 1922 à vendre d'urgence à choix sur deux Prix avantageux Case postale 2236, Sion.

COMMUNE DE SION

AVIS

VOTATIONS DU 24 MAI
Les électeurs de la Commune de Sion sont avisés qu'à l'occasion de la votation sur l'initiative Rothenberger et la modification du Code pénal valaisan, les scrutins seront ouverts comme suit:

Samedi, le 23 mai, de 17 h. à 18 h. 1/2
Dimanche, le 24 mai, de 10 h. 1/2 à 13 h.

La votation fédérale aura lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville et la votation cantonale à la salle du 2^{me} étage (anciennement Tribunal cantonal).

TRAITEMENT CONTRE LES VERS DE LA VIGNE

Le premier traitement contre l'eudémis et le cochylys est fixé du 23 au 31 mai, sauf pour le traitement au pyrèthre qui devra se faire dans la semaine suivante, soit du 30 mai au 8 juin.

Les intéressés sont invités à commencer par les vignes du bas du coteau. A teneur du Règlement cantonal sur la matière, le Bureau communal doit être avisé deux jours avant le commencement des traitements.

Sion, le 20 mai 1925. L'ADMINISTRATION.

Fête Romande de Lutte

Samadi soir 23 mai: dès 20 h. 30, grand concert et productions gymnastiques sur l'emplacement de fête. Productions du Jodlerclub « Berna ».

Dimanche 24 mai, dès 8 h. 1/2: commencement des luttes. Après-midi: championnat et Finales.

Places assises et debouts — Cantine — Liste des concurrents.

La carte de membre passif 1925 donne droit à l'entrée gratuite à la représentation du samedi soir.

A vendre

sur le territoire de la Commune de Chalais, au lieu dit « TZABLO » pré de 9560 m²; demi chalet et demi écurie; confins Sud le bisse de Vercorin, ouest, Etat du Valais en partie, nord, terres de Grône, est, Vuignier, de Mollignon, en partie. Au lieu dit « DEZERTET », forêt de 51,064 m²; confins, Nord: le bisse de Vercorin; sud, la Bourgeoisie de Chalais; est, Zufferey Joseph, desservie par lourte forestière, soit le mayen de l'avocat Zufferey. Facilité de paiement. Pour tous renseignements s'adresser à l'étude Victor de Werra, avocat et notaire, Sion.

Dimanche 24 courant, à 14 heures

Grande Représentation théâtrale à Grône

« Les Helvétiennes et Guillaume Tell »

Drame patriotique
Musique — Comédie — Cantine
Prix des places: Fr. 2.—, 1.50, 0.80
Invitation cordiale à tous

Joseph de Chastonay

ancien Conseiller d'Etat
a ouvert son

Etude d'Avocat et Notaire à Sierre
(Maison de Chastonay) — Tél. 150

Docteur Th. Musy-Pernolet

Médecine interne. Maladie des yeux
— Accidents —
ouvrira prochainement son cabinet de consultations à Monthey (Maison Pernolet).

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sion et environs que, sous la raison sociale

„Aux 100.000 bouteilles“

il a ouvert un commerce de bouteilles vides.
— ACHAT ET VENTE —
Rue des Vergers — SION — Ancien magasin Mugnier
Se recommande: Eckert Louis.

Togal contre les Douleurs
des Ncris, Rhumatisme,
Goutte, Sciaticque, Lumbago et Maux de tête.
Togal est d'un effet sûr et rapide. Il excrète l'acide urique et s'attaque à la racine même du mal. Aucun effet nuisible! Il est recommandé par beaucoup de médecins et de cliniques. Dans toutes les pharmacies.

Entreprises agricoles

vos comptabilités sera parfaite si vous adoptez la méthode moderne organisée par la

Fiduciaire Romande

G. Dupuis, Martigny
Téléphone 136

Cinéma Populaire

Vendredi, Samedi et Dimanche
22, 23 et 24 mai
à 8 h. 1/4 précises

Dans le programme:

L'Homme du désert

Drame d'aventures
en 5 parties

Dans le rôle principal:
Harry Carrey

LUCILE

Merveilleux drame en 5 parties
Film français

Dans le rôle principal:
Maryse Dauvray

La semaine prochaine:
GRAND'MERE
Avec Geneviève Félix

Mayen de Conthey

Mayen de 5 pièces, éventuellement 2 cuisines, à louer pour la saison d'été; belle situation. S'adresser sous P. 2488 S. Publicitas, Sion.

A vendre excellent **fendant**
du Valais 1924.
S'adresser à Mayor Eug., Bra-mois.

A vendre

Matériel complet pr. commerce de vins; vases de cave: 4 o-vaies de 6 à 7000 litres, fûts de transports, environ 10,000 lt., 2 presseoirs en granit 100 brantes, avec accessoires. Se renseigner à Publicitas, Sion, sous P. 2353 S.

A remettre

pour cause de départ, un magasin de coiffeur bien achalandé et bien situé dans rue principale de Brigue. Offres à Case postale 26, Brigue.

A vendre

400 chaises fer pliantes, à fr. 4.50; 90 guéridons fer à fr. 6.—. Bancs — Tables Chaises jonc — Rotin.
G. RENSCH, 9, Pictet de Bock, GENEVE.

Asperges

Ilme choix au détail
1.20 fr. le kg.
M. Gay, Sion

Auto

Superbe torpédo 10 CV 72x120 4 vit., 21re marque française, à céder neuf par particulier. cause santé.
Ecrire sous H. 23733 L à Publicitas, Lausanne.

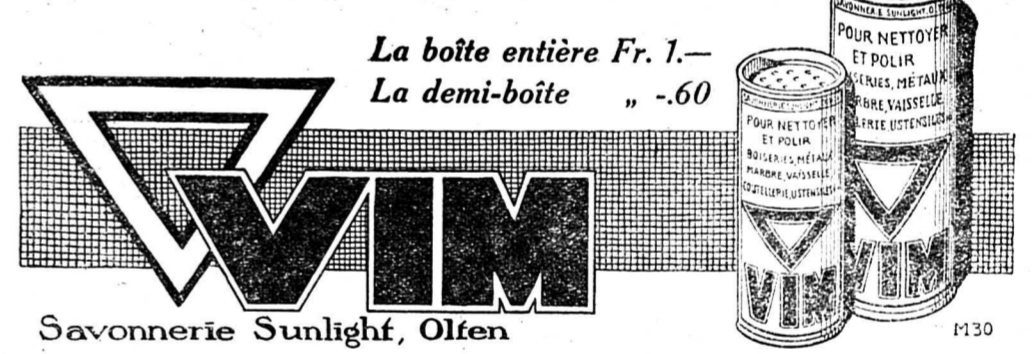


Une chambre de bain où l'on se mire

est un point d'honneur pour chaque ménagère. Elle sait combien une baignoire, des faïences, des lavabos et une glace d'une propreté éblouissante rendent cette pièce attrayante.

Le VIM est le produit idéal pour l'entretien de la chambre de bain. La fine poudre du VIM dégrasse sans peine les objets et les fourbit sans les rayer d'aucune façon.

Polissez également votre miroir avec le VIM. Mais gardez-vous d'employer le VIM à sec.



Café de la Ménagère

CONTHEY-PLACE
Jeudi 21 et Dimanche 24 mai

Grand Match aux Quilles

organisé par « La Lyre », fanfare de Conthey
Nombreux et beaux lots
Invitation cordiale

Pont de la Morge

(près de la Vinicole du Mont-d'Or)
DIMANCHES 31 MAI et 7 JUIN

Grande Kermesse

organisée par la « Société de Jeunesse »
TIR AU FLOBERT et MATCH AUX QUILLES
Nombreux et beaux prix

Bal Champêtre

Cantine — Vin du Mont d'Or

Course de la Donzelle

Norton

prouve son incontestable supériorité en établissant le record toutes catégories pour machines strictement de série.
1er: Vairoli sur sa Norton, en 13 3/5 seconde
Agent pour le Valais
Grosset, Sion

Aujourd'hui encore

vous devez faire l'essai du café de malt Kathreiner-Kneipp. Après un usage de courte durée, vous constaterez les effets salutaires de cette boisson de famille par excellence.

Automobile

d'occasion à vendre, « Mathis » 10 HP., en parfait état de marche. S'adresser sous Case postale 2226, à Sion.

Fromage

J'expédie contre remboursement bons petits fromages tendres et bien salés, d'environ 5 à 6 kgs.
Fromagerie E. Stotzer, Colombier (Neuchâtel).

Appareils photographiques

le nouveau prix-courant a paru. Pour le recevoir franco, écrivez de suite
A. Schnell, Place St-François 6 — Lausanne —

Tourteau de lin

moulu, logé
Prix avantageux

Foin - Paille

Engrais, Tourteaux
Avoine, Maïs, Pommes de terre
Robert GROBET, VALLOBRE

Demandez:
AU PRIX DE FABRIQUE
— SION —

Chianti

de 2 litres à Fr. 2.75 le fiasco

GRAND CONSEIL

SEANCE DE RELEVÉE DE MARDI 19 MAI

Présidence: M. Pitteloud, président

Malgré la lourde atmosphère qui, dans la salle du Casino, pèse sur les députés, la Haute Assemblée a le courage de s'attaquer à ce gros morceau, la

GESTION FINANCIÈRE

en commençant par le

Département de l'Intérieur

M. Métry, parlant toujours d'abondance, relève encore que sur le crédit voté autrefois de 1,500,000 frs. pour les Ecoles d'agriculture, 500,000 frs. étaient destinés à l'Ecole d'agriculture de Viège, et ces crédits n'ont pas été appliqués à cette destination mais ailleurs, du moins en grande partie.

M. Gertschen estime que le Département de l'Intérieur ne voue pas assez d'attention au développement du commerce et de l'industrie. Il faudrait au moins introduire l'industrie domestique dans nos foyers. L'état des petits artisans, si déplorable, mérite toute l'attention du Gouvernement.

M. Dellberg, d'une voix adoucie cette fois, demande des explications à M. le Chef du Département de l'Intérieur. Pour la première fois il s'inquiète de questions concernant les petits paysans dont il semble trop souvent ignorer l'existence.

Revenant à ses amours, il réclame aussi pour les ouvriers dont l'hygiène laisse à désirer et à laquelle l'inspecteur des fabriques ne paraît pas donner une attention suffisante.

Mais élevant de plus en plus la voix qui devient impérieuse, le député socialiste réclame bien d'autres réformes et meilleures applications des lois ouvrières.

M. Petrig appuie aussi une partie des réclamations exposées par M. Métry, relatives à l'Ecole de Viège.

M. Jules Défayes, en vétérinaire avisé, nous parle de l'élevage des mulets dont le Valais ne s'occupe pas assez. Cet animal demande peu et donne beaucoup: on ne doit pas négliger son élevage qui est très productif au point de vue financier. On a, l'année dernière, importé de France plus de 100 mulets à des prix de 1500 frs. et plus. Pourquoi, par l'élevage de cet animal, ne garderait-on pas cet argent chez nous? Il faut s'en occuper ne serait-ce que pour le service militaire.

M. Fr. Clemanzo attire l'attention du Département de l'Intérieur sur les dangers de l'importation des vins étrangers: il faudrait les contrôler beaucoup plus sévèrement, car dans ce domaine, il se commet beaucoup de fraudes et d'abus qui nuisent aux producteurs valaisans.

M. le Conseiller d'Etat Troillet trouve qu'il lui faudrait trop de temps pour répondre complètement à toutes les observations. Il est forcé d'être bref. A M. Métry, il dit que le Gouvernement va construire une ferme et une écurie, simple mais suffisante, pour l'école d'agriculture de Viège; à M. Gertschen, que réellement nous avons beaucoup à faire dans ce domaine, mais l'industrie à créer à domicile rencontre beaucoup de difficultés; malgré cela le Gouvernement veut bien porter son attention de ce côté.

A M. Dellberg, l'orateur répond que l'année a été relativement bonne pour les récoltes, sauf pour la vigne, parce que pluvieuse; les inspections des fabriques n'ont pas donné tous les résultats désirés, mais le Gouvernement tient à faire respecter la loi et les ouvriers n'ont qu'à lui signaler les cas d'abus commis par les patrons; office du travail, représentants ouvriers, chômage, litiges, le Gouvernement met toute sa bonne volonté pour s'en occuper dans l'intérêt de la classe ouvrière. La cause ouvrière tient à cœur au Gouvernement; M. Dellberg peut dire aux ouvriers que le Conseil d'Etat est bien disposé à leur venir en aide dans leurs besoins. (La voix bienveillante, quoique ferme, du chef du Gouvernement contraste avec celle encore trop impérative de M. Dellberg qui gagnerait à s'adoucir aussi dans ses revendications).

M. Troillet reconnaît le bien-fondé des réclamations justifiées de MM. Défayes et Clemanzo et il assure que le Gouvernement prendra ses mesures pour réaliser leurs vœux.

M. le Conseiller d'Etat Kuntschen donne des explications sur les mesures prises pour le contrôle des vins étrangers, contrôle qu'il reconnaît insuffisant aujourd'hui. Il faudrait pouvoir exiger la visite des livres des marchands de vin qui s'abritent derrière la barrière du secret professionnel. Il nous reste, il est vrai, l'analyse par le chimiste cantonal qui est pour nous précieux, sans être un moyen absolument suffisant. Le Gouvernement fera tout son possible pour donner satisfaction aux réclamations de M. Clemanzo.

Non satisfait, M. Métry revient sur les crédits alloués à l'Ecole d'Agriculture de Viège et non appliqués.

M. Schröter, avec beaucoup de raison, fait la proposition de discuter la gestion financière, chapitre par chapitre, pour le faire d'une façon rationnelle et profitable.

De sa voix colorée de tribun, M. Petrig ne se déclare pas d'accord avec les assertions de M. Métry en ce qui concerne la célèbre école de Viège, qui devient en quelque sorte une pomme de discorde. On aurait bien autre chose à faire que de s'éterniser là-dessus.

M. de Kalbermaten s'élève vivement contre la manière de voir de M. Petrig.

M. Dellberg, toujours mécontent, ne se déclare pas entièrement d'accord avec les assurances données par M. Troillet; il attend non des promesses mais des résolutions. L'orateur souhaite la création des tribunaux de Prud'hommes, car les ouvriers n'ont pas les moyens de payer des avocats pour les défendre.

M. le Conseiller d'Etat Troillet, bref et vif, répond à MM. Métry, Petrig et de Kalbermaten sur la question qui les divise: les crédits n'ont pas été absorbés et n'ont pas été spécialement destinés à cette école pour laquelle il faudra dépenser encore pour installer une ferme. M. Dellberg doit être satisfait de ce que l'Etat est tout disposé pour les ouvriers et veut réaliser le possible. M. Schröter reçoit aussi des explications qui semblent devoir le satisfaire.

Le rapport de gestion financière du Département de l'Intérieur est approuvé.

Instruction publique

Les deux premiers chapitres passent sans observations. Au troisième, M. Petrig soulève quelques critiques en ce qui concerne le collège de Brigue.

M. Mathieu, au chapitre VIII demande la suppression du poste de bibliothécaire cantonal.

M. le Conseiller d'Etat Walpen, chef du Département de l'Instruction publique, est d'accord pour la suppression de l'un des deux postes de bibliothécaire ou d'archiviste.

M. le député Kuntschen, qui tient pour le bon ordre de sa Ville de Sion, réclame que l'Etat restaure complètement la façade de l'église de St-Théodule qui, par suite de la démolition d'un hangar, est une ruine pleine de laideur.

M. Fama réclame la protection du monument historique « château et vieille église de Saxon » qui tombent en ruines. En bon administrateur, M. Fama pense aussi à sa vieille église: on l'eût crû moins chrétien.

M. le Conseiller d'Etat Walpen trouve ces observations justes et assure que l'Etat fait des démarches pour satisfaire aux désirs des réclamants.

M. Evéquois prend la parole au chapitre XII. Il résulte des affirmations d'une assemblée d'instituteurs qu'il est nécessaire de changer la grammaire actuelle. C'est très important de doter nos jeunes gens de bons manuels.

M. Dellberg demande à faire boire du sel iodé, à l'école même, aux enfants coiteux. (Rires). Il demande à faire passer le dentiste dans les écoles pour traiter la carie dentaire qui fait beaucoup de mal parmi les enfants.

En vrai connaisseur, M. Thomas est heureux que la Haute Assemblée s'intéresse vivement aux écoles primaires. Les instituteurs désirent qu'on mette de bons manuels entre les mains des élèves. Il vante les mérites et le zèle de nos instituteurs. Il demande que l'enseignement de l'agriculture donne aux instituteurs, à Châteaufort, soit très pratique.

M. le Conseiller d'Etat Walpen prend bonne note de toutes ces observations et fera tout le possible pour réaliser les progrès désirés.

Le nouveau Chef du Département de l'Instruction publique parle sans emphase, sans phrases inutiles, avec la modestie qui sied à un homme d'action que nous attendons à l'œuvre et dont nous espérons de bons résultats.

Le rapport de gestion du département de l'Instruction publique est adopté.

Département Militaire

Les chapitres de cette rubrique défilent devant l'assemblée, sans subir de mutilations ni de critiques. L'assemblée est, du reste, alourdie par la chaleur étouffante de la salle.

Département de Justice et Police

Les impôts des gendarmes soulèvent la critique de M. Gertschen.

M. le Conseiller d'Etat Kuntschen fait observer que le gendarme, aujourd'hui, est rentré dans le droit commun: les gendarmes sont traités comme les autres citoyens en ce qui concerne le domicile où ils doivent payer leurs impôts.

Le casier judiciaire, le bureau des étrangers, les procès-verbaux, les bureaux de placement, les naturalisations et réintégrations, les adoptions, les offices de poursuites et faillites, les avocats, les guides de montagne, les automobiles passent en vitesse sans aucune observation et le rapport est adopté.

Département des Finances

Ce rapport rencontre la critique de M. Joris qui réclame un meilleur système de perception de l'impôt.

M. Dellberg demande quel chiffre exact on a trouvé pour l'inventaire au décès.

M. le Conseiller d'Etat de Cocatrix, chef du Département des Finances, que nous entendons pour la première fois, répond clairement qu'il tiendra compte du désir de M. Joris. Par contre, il doit étudier la question soulevée par M. Dellberg pour pouvoir lui donner satisfaction.

M. Mathieu, en verve aujourd'hui, enfourche son cheval de bataille pour combattre l'existence de certains fonctionnaires du registre foncier qui ne lui paraissent pas nécessaires.

M. Kuntschen constate, en effet, que les recettes de certains bureaux des registres fonciers, tels celui de Loèche ne correspondent pas aux dépenses. Mais il ne croit pas que l'on puisse, de ce fait, opérer les suppressions réclamées.

La gestion de ce Département est approuvée.

Département Forestier

Les différentes rubriques de ce Département passent au crible sans difficultés; elles soulèvent à peine quelques observations de la part de MM. Mathieu et Meyer.

Département des Travaux publics

Ce Département ne prête pas à beaucoup de critiques.

M. Charvoz félicite le Chef du Département d'avoir pris l'initiative de livrer des travaux directement aux ouvriers eux-mêmes, au lieu de passer par des intermédiaires, ce qui a produit d'heureux résultats et une grande économie de nos deniers.

La gestion du Département est approuvée.

SEANCE DE MERCREDI 20 MAI 1925

Présidence: M. Pitteloud, président

Caisse de retraite des Conseillers d'Etat
Le président de la commission, M. Devanthery, demande le renvoi de cet objet, parce que la question, pour différents motifs, n'a pas pu être discutée à fond.
Ce matin, le vent est aux renvois de différents sujets.

Assermentation des membres du Tribunal cantonal

Devant la Haute Assemblée debout, les membres du Tribunal cantonal, gantés de noir, jurent d'appliquer consciencieusement les lois du pays.

L'affaire de Lavallaz

Rapporteur: MM. Roten et Schröter.

Accusé d'incurie, le Tribunal cantonal a adressé une requête au Grand Conseil pour savoir comment il doit appliquer la loi dans cette affaire, qualifiée de scandaleuse.

Quand il y a plusieurs délits simultanés, la jurisprudence se trouve en présence de deux méthodes: celles du cumul idéal et du cumul formel. Développant des théories juridiques dans lesquelles il s'efforce avec l'aide d'un habitué de la maison, le rapporteur arrive à exprimer cette conclusion: la commission estime que le Grand Conseil n'est pas compétent en cette matière. La Haute Assemblée ne pourrait se prononcer sans violer l'article de la Constitution. Voici les conclusions de la Commission:

1. Il est donné acte au Tribunal cantonal du rapport du 1er mai 1925 qu'il a adressé au Grand Conseil relativement aux enquêtes pénales instruites et intéressant l'avocat Jos. de Lavallaz.

2. Le Grand Conseil se déclare incompétent pour préavisier pour ou contre une modification de la jurisprudence du Tribunal cantonal ainsi qu'il lui est demandé.

M. Haegler se déclare extrêmement surpris des conclusions d'incompétence de la Commission. La jurisprudence a été jusqu'ici bien appliquée. Mais, un mauvais jour, un chicanier est arrivé qui soulève toutes sortes d'expédients pour empêcher la justice de se prononcer.

Que nous demande le Tribunal cantonal? Il demande au législateur de lui dire quel sens il donne à des articles du code pénal et rien autre. Là, l'Assemblée législative doit se prononcer.

Au dehors, on dit qu'en Valais un citoyen ne peut se faire justice; en Valais, on estime qu'avec de l'argent on empêche la justice de se prononcer; il faut que l'Assemblée législative se prononce.

M. Kuntschen, Conseiller d'Etat: Que demande le Tribunal cantonal? Il demande s'il peut modifier la jurisprudence dont il a fait usage jusqu'ici? Certainement. Il y a deux méthodes à suivre lorsqu'il y a plusieurs délits à la charge du même délinquant... On ne peut pas admettre qu'un accusé puisse indéfiniment renvoyer le jugement d'un Tribunal. Le Tribunal cantonal a le droit de changer sa jurisprudence.

M. Cyrille Gard estime que l'on peut renvoyer cette question au Conseil d'Etat pour une nouvelle étude et rapport à la session de novembre.

M. Haegler prend note des déclarations de l'honorable chef du Département de Justice et Police. On le déclare ici que le Tribunal cantonal peut changer de jurisprudence; alors pourquoi refuser de lui donner cette déclaration? Il faut qu'un citoyen puisse se faire rendre justice et ne soit pas arrêté toujours par des subtilités que soulèvent les avocats. L'orateur se rallie à la proposition de renvoi de M. Gard, afin que l'Assemblée se prononce en automne.

M. Schröter, étonné par l'attitude fiévreuse de M. Haegler, l'accuse d'avoir pris cette fièvre au contact de M. Dellberg, son voisin habituel (rires de l'assemblée). M. Schröter maintient les conclusions de la commission, soutenu en cela par le Chef du Département de Justice et Police.

M. Kuntschen, député, estime que le Tribunal cantonal a le droit et la possibilité de changer de jurisprudence pour arriver à une solution de cette affaire qui se perpétue. Il faut qu'il ait le courage de se prononcer sans se couvrir de la protection du Grand Conseil. Laissons le Tribunal dans son indépendance et souhaitons-lui le courage de se déjurer et d'agir librement. (bravos)

M. Roten, rapporteur, déclare que nous avons seulement le droit de surveillance. Le Grand Conseil n'a pas la compétence de modifier la jurisprudence. L'orateur présente un amendement aux conclusions de la Commission, de nature à satisfaire tout le monde, ainsi conçu:

Le Tribunal cantonal est compétent pour modifier sa jurisprudence.

M. Couchepin ne peut admettre de voter l'ensemble des conclusions en bloc.

Les conclusions de la Commission, amendées par la 3e proposition que nous venons de relater sont admises.

Ainsi cette affaire est liquidée par la Haute Assemblée. Cette solution satisfiera-t-elle tout le monde?

Projet de décret concernant l'indigement de la Dranse à Sembrancher et Vollièges

Rapporteur: MM. Eggs et Lorétan.

Les rapporteurs concluent au renvoi de cet objet au Conseil d'Etat pour nouvelle étude, parce que les plans ne sont pas suffisants et ne présentent pas les conditions de sécurité pour les propriétés environnantes.

M. Delacoste ne s'oppose pas au renvoi, tout en exprimant quelques réserves à ce sujet.

Malgré ces réserves, le renvoi est voté.

Loi sur les Fabriques

Rapporteur MM. Aug. Gross et Gertschen

La Commission propose l'entrée en matière parce que cette loi est de nature à hâter la solution des conflits et à diminuer les frais de procédure pour les ouvriers.
Cette loi est adoptée sans opposition.

Décret concernant l'exhaussement de la Douve du Rhône sur le territoire de Viège et Glis adopté en lers débats le 24 mai 1924

Rapporteur MM. Gaillard et Ritz.

Le rapporteur français, ce jeune député « élu dernièrement par le Grand Conseil », selon la malicieuse observation du rédacteur du « Confédéré », prend sa voix de ténor qui résonne un peu fortement, même plus fortement que celle de M. Dellberg, dans la salle du Casino dont il provoque les sourds échos. Il entre en plein pied dans son sujet en déclarant que la commission se prononce pour l'entrée en matière. Celle-ci est admise.

A l'art. 2, la Commission propose d'allouer du 15 % au lieu du 10% proposé par le Conseil d'Etat.

Une discussion s'engage à ce sujet.

MM. Lorétan, Haegler et Dellberg demandent à en rester à la subvention du 10% vu les difficultés financières dans lesquelles nous nous débattons aujourd'hui.

M. Delacoste, sur lequel H. Gaillard fait retomber la demande d'augmentation du subsidie, déclare qu'en effet, il trouve que par suite d'une grande réduction du devis et des largesses habituelles des chemins de fer fédéraux à notre égard, en plusieurs circonstances, il est à notre convenance d'augmenter notre pourcentage.

M. Couchepin, toujours grand connaisseur en ces matières, apporte ses observations de technicien en un langage bref et clair qui contraste avec la phraséologie courante en ce milieu parlementaire.

M. Evéquois harangue le Grand Conseil à son tour et propose, avec raison, le maintien du chiffre proposé de 10% pour le subsidie.

M. le Conseiller d'Etat Troillet fait observer que M. Delacoste a parlé en son nom personnel. Vu notre situation financière, le Conseil d'Etat ne peut guère se rallier à la proposition de la commission.

M. Evéquois s'élève contre cette idée d'une grande bienveillance des chemins de fer fédéraux à notre égard: il ne peut même pas nous assurer une bonne correspondance avec Lausanne. Il faut que le Gouvernement agisse à l'avenir avec plus d'insistance pour soutenir les intérêts du canton.

Ces observations semblent piquer au vif M. Delacoste. Contrairement aux considérations de M. Evéquois, le Chef du Département des Travaux publics estime que le Gouvernement valaisan fait tout son possible et ne mérite pas de pareilles critiques.

A l'unanimité, le Grand Conseil marquant encore son énergique volonté d'économie, vote le 10% et repousse la proposition de la commission qui n'a pas même recueilli l'adhésion de ses membres, malgré la voix retentissante de son rapporteur.

Rattachement du village d'Ollon à la commune de Chermignon

M. Carron rapporte sur ce projet de décret modifiant la circonscription des communes de Granges et Chermignon.

M. Barras demande l'urgence et l'examen de ce décret en seconds débats.

M. le Conseiller d'Etat Kuntschen n'y voit pas de raison suffisante.

Le Grand Conseil décide néanmoins la discussion en seconds débats. Le décret est adopté.

La question du sel

M. Dellberg fait l'historique de la question. Par la loi des finances de 1903, le prix du sel a été fixé à 20 cts. le kg. Ce prix fut porté par décrets, en 1917, à 0,25. En 1918 à 0,30. En 1919, le prix du sel fut légalisé par votation populaire et le prix de 0,30 rejeté par 6000 voix contre 3000. Malgré ce vote, le prix fut maintenu à 0,30. M. Dellberg demande que l'on rentre dans la légalité et qu'on se soumette au vœu du peuple.

M. le Conseiller d'Etat Troillet défend le point de vue du Gouvernement, pour qui le sel est une ressource de 312,000 frs.

M. Evéquois propose le renvoi de la question pour étude au Conseil d'Etat et rapport en session de novembre. Adopté.

Interpellation Gertschen

L'interpellant demande que le Conseil d'Etat intervienne pour des ponts du Rhône sur la route de la Furka.

M. le Conseiller d'Etat Delacoste prend bonne note des désirs de M. Gertschen; il étudiera la question.

L'interpellant ne se déclare pas satisfait: il n'obtient pas de promesses fermes mais de vagues déclarations.

Pétitions et naturalisations

Rapporteur: MM. Barras et Steiner.

Quelques naturalisations passent comme des lettres à la poste; ce sont: Jean Volterio, sujet italien; Knupfer Benoit, Badois; KMorcellini Matteo et Angelo Volerio.

Crédits supplémentaires

Rapporteurs: MM. Jos. Traveletti et Roth

Le rapport préavisé pour admettre les crédits à allouer pour la route du Simplon, ce qui est voté.

Une motion tendant à une meilleure comptabilisation à introduire dans l'administration cantonale est déposée sur le Bureau présidentiel.

M. le président Cyr. Pitteloud souligne la courtoisie des discussions, la valeur du travail et déclare la clôture de la session en souhaitant à MM. les députés bon retour dans leurs foyers. (Bravos)

Autour de l'Initiative Rothenberger

UN APPEL DU CONSEIL DU DISTRICT DE SION

Le Conseil du district de Sion, réuni en séance le 22 mai 1925, en l'hôtel de ville à Sion, après avoir entendu un exposé de son président, M. le préfet A. de Kalbermaten, au sujet de la votation fédérale du 24 mai, concernant l'initiative Rothenberger, tendant à ce qu'il soit constitué un fonds de 250 millions de francs pour la dotation de l'assurance vieillesse, invalidité et survivants.

Considérant que cette initiative ne tend rien moins qu'à prolonger l'encaissement de l'impôt de guerre; que, pour obtenir l'adhésion du peuple à ce dernier impôt, on a solennellement déclaré qu'il ne servirait uniquement qu'à l'amortissement de la dette de guerre; qu'elle porterait, en conséquence une atteinte grave et volontaire aux engagements pris envers ceux qui ont adhéré à l'impôt de guerre dans des conditions bien déterminées, en faisant un geste patriotique et un sacrifice exceptionnel pour éteindre l'énorme dette de la mobilisation;

que cette atteinte à la loyauté, qui est une condition indispensable à la vie politique des Etats, serait une faute grave dont les conséquences ne manqueraient pas d'être désastreuses;

que cette initiative cherche à introduire, par des moyens détournés, l'impôt fédéral direct; qu'elle aurait des conséquences fiscales et financières désastreuses;

qu'elle serait une faute politique grossière qui aurait pour premier effet de compromettre gravement l'œuvre qu'elle prétend édifier;

que l'intérêt général du pays, et la création des assurances sociales en particulier, exigent qu'elle soit rejetée;

qu'en écartant définitivement la prolongation de l'impôt de guerre, le verdict du peuple dissiperait la méfiance qui menace de troubler notre vie publique et contribuerait grandement à créer une atmosphère favorable aux assurances que nous voulons réaliser sur la base du projet adopté par les Chambres fédérales.

décide d'inviter les électeurs du district de Sion à se rendre nombreux aux urnes dimanche, le 24 mai 1925, et de leur recommander de voter le rejet de cette initiative.

Le Conseil du district de Sion.

POINT DE VUE CHRÉTIEN-SOCIAL

Ami lecteur, on se dirait à 15 jours des élections de renouvellement du Conseil National. Cinq mois cependant nous séparent encore de ces temps bénis, mais d'un certain côté, quel « battage » électoral!

A nos moutons, et considérons ce revenant de l'ère scandaleuse, et passée, des bénéfices de guerre: l'initiative Rothenberger. Son auteur proposait, en 1919, que l'on prit 250 millions sur le produit de l'impôt de guerre pour créer un premier fonds qui alimenterait une caisse de la charité publique.

L'ère des bénéfices de guerre s'enfuit, l'après-guerre s'annonçait avec son cortège de maux, l'initiative Rothenberger fut retardée et aujourd'hui elle affronte l'opinion. Tout un travail de déblaiement ayant été fait, elle ne surprend plus personne dans son objet, à savoir l'assurance vieillesse, et aucun citoyen digne de ce nom ne contestera sa moralité, sa nécessité réelle et profonde. Le peuple suisse et son Gouvernement sont unanimes à y travailler, mais sur quoi on n'est pas d'accord, c'est sur les modalités de son fonctionnement et sur les matériaux à employer pour l'établissement de la plateforme financière qu'elle nécessite. « C'est uniquement sur cette question que roule tout le débat ».

M. Rothenberger et ses acolytes de l'extrême-gauche préconisent toujours un prélèvement sur des bénéfices inexistant: c'est donc ajouter 250 millions de francs à notre dette de guerre qu'il faut dire pour voir créer cette caisse spéciale qui pourrait servir, et pas tout de suite encore, frs. 400.— à des nécessiteux vieux et abandonnés. Mais qui peut soutenir sa vie avec 400.— fr. par an? Faut-il « taper » toutes les classes de notre population par un impôt fédéral direct pour un secours d'aussi squelettique maigreur?

Dans toute cette question, le travail n'a pas à accepter d'annone, il s'agit de justice: si la profession permet à l'employeur de vivre jusqu'à sa mort du produit de son travail, « la profession doit créer la même sécurité pour l'ouvrier » devenu vieux. C'est affaire de simple justice. Ce ne sont donc pas les 400 frs. d'une caisse fédérale quelconque qui pourraient nous acheminer vers cette réalisation indispensable, mais bien les caisses professionnelles protégées et introduites constitutionnellement, les caisses d'assurances publiques aussi subventionnées et aidées par l'argent provenant des impôts sur l'alcool et le tabac comme le prévoit le projet du Conseil fédéral. Du reste, la profession connaît actuellement l'assurance-maladie, l'assurance-accidents, elle commence à connaître l'assurance contre le chômage, elle connaît l'assurance-vieillesse-invalidité.

Nous ne croyons pas, nous, chrétiens-sociaux, en un Mai « mois de la volonté révolutionnaire » comme le ressasse siélement jour après jour le « Droit du Peuple », nous savons et nous voulons un Mai de la Paix pour la paix ouvrière, et si M. Rothenberger avait dit: 250 millions pour aider à créer l'assurance-vieillesse par les caisses professionnelles, voire les caisses publiques d'assurances, nous aurions dit « oui », mais pour sa « gros-

se (?) caisse fédérale » nous disons NON.
Vienne vite l'assurance vieillesse par la profession, elle est quand même en route.
Secrétariat ouvrier chrét.-social du Valais Romand: Hofer, secrét. ouvrier.

SUISSE

Volailles cholériques. — Des cas de choléra des poules ayant été constatés sur différents transports de volailles en provenance d'Italie, l'Office fédéral vétérinaire a interdit jusqu'à nouvel avis l'importation de volailles vivantes d'origine italienne.

En rupture de ban. — La gendarmerie de Bex a arrêté, jeudi, à Bex-village, et mis à la disposition de la préfecture d'Aigle, un Valaisan, âgé de 75 ans, expulsé du canton de Vaud, qui s'y trouvait en rupture de ban.

Escroc international. — La police vaudoise de sûreté vient d'arrêter à Lausanne un individu d'origine belge, habitué des lieux de plaisir et sur lequel son attention avait été attirée depuis quelque temps. Cet individu est recherché pour diverses escroqueries par les parquets de France et de Belgique.

Cycliste tué par une auto. — Un jeune garçon, Georges Savioz, voulant passer à bicyclette sur la route de Châtelaine à Genève, fut heurté par une auto qui lui écrasa la tête.

Canton du Valais

SECTION VALAISANNE DE LA CROIX-D'OR
La réunion annuelle des sections locales de la Croix-d'Or qui devait avoir lieu à Sierre, dimanche prochain 24 mai, est renvoyée à une date ultérieure.

NOUVEAUX AVOCATS

Ensuite d'examen satisfaisants, le Conseil d'Etat a délivré le diplôme d'avocat à MM. de Courten Paul, à Monthey et Favre Antoine, à Sion.

MONTANA-VERMALA — Concours d'idées

La Société de développement de Montana-Vermala qui a pour but l'embellissement de la localité et qui voudrait en faire la *Perle des stations de montagne de la Suisse française*, a eu l'heureuse idée d'ouvrir un concours pour l'établissement d'un jardin public et ceci au centre même de la Station.

Cette idée est géniale: tant de jolies villégiatures d'été qui auraient tout pour plaire et qui seraient parfaites si leurs maisons n'étaient malheureusement entassées dans un vrai dédale de rues serrées. Tant d'autres n'ont pas même un terrain de jeux!

A Montana, où l'espace ne manque point, les maisons s'éparpillent à plaisir et c'est au point central de la Station que va être créé le jardin public, avec tous les agréments: lac pittoresquement allongé avec un pont pour franchir le détroit du milieu, kiosque à musique, allées et avenues, larges pelouses, bosquets verdoyants, tennis-courts, grandes places de jeux et de fêtes et enfin, sur une éminence, un jardin alpin avec ses rocailles et ses plantes rares.

Enfin, une large route circulaire qui fera le tour du jardin pourra servir de piste pour divers concours qui ne manqueront pas d'être organisés, soit en été, soit en hiver.

De nombreux projets ont été présentés et le Comité en a retenu quatre dont 3 prix et 1 mention. Voici la liste des lauréats:

- 1er prix, Lorette, fr. 200. Auteur: M. Jean Wenger, arch. Genève.
- 2me prix fr. 100, auteur M. Ringger, jardinier-paysagiste, Genève.
- 3me prix, fr. 50, moto Bon Séjour. Auteur M. E. Wolf, arch.-pays, Berne.
- Mention MM. Ixe Achar et Dunarest, arch.-pays., Genève.

GRONE — Représentation

On nous écrit:
Il fait si bon relire les vieilles pages de l'histoire suisse; on y savoure les exploits de Tell ou la bravoure de Winkelried.

Au rappel de ces noms aimés, notre âme se réveille et une noble fierté envahit tout notre être. Nous sommes des Suisses enfin!

A tout cœur bien né, que la patrie est chère! Vous serez certainement satisfait d'apprendre que vous allez pouvoir jouir d'un des plus beaux drames de notre histoire. Nous savons que l'«Aurore», cercle de jeunesse de Grône nous prépare, pour dimanche 24 courant, la représentation «Les Helvétiques et Guillaume Tell». On ne peut pas hésiter à aller jouir de cette pièce, d'autant plus que le bénéfice contribue à faire vivre la société de musique du village. A peine celle-ci vient-elle de naître que déjà elle peut se produire.

Et ses accents joyeux
Qui montent jusqu'aux cieux
Egaient notre vie
Venez, tout vous convie.

FESTIVAL DE MONTHÉY

Vingt-trois sociétés s'étaient rendues à Monthey pour le festival des musiques du Bas-Valais.

Comme d'habitude en pareille circonstance, la fête a commencé par un cortège en ville suivi d'un vin d'honneur, ce dernier offert par la Bourgeoisie.

Durant le banquet, qui comptait environ 1500 couverts, il y eut des discours prononcés par M. Maurice Troillet, président du Conseil d'Etat, M. Grandjean, président du Comité d'organisation et M. Blanc, vice-président de la «Chablaisienne» de Thonon.

Les musiques jouèrent chacune un morceau de leur choix pendant les agapes.
Jolie fête dont les participants garderont un bon souvenir.

Aux Archives Cantonales

Les vastes salles des archives cantonales nous donnent en ce moment une idée de ce qu'était le monastère du Mont-Cassin, au Moyen-Age.

Et l'archiviste, aux yeux dilatés du chercheur, au front songeur, aux traits ascétiques, incarne la bénédiction du temps de Carloman, cet humble savant, dont le labeur fut immense, et qui laissa à la postérité tant de trésors historiques inestimables, qui, sans lui, eussent été perdus ou ignorés.

Le Valais peut être fier de ses archives; elles renferment des documents du VIIe siècle à nos jours, sur l'histoire du Valais, et ses relations avec l'étranger, des livres richement illustrés sur l'histoire générale, des reproductions d'œuvres graphiques anciennes, des psautiers, des missels et des antiphonaires du moyen-âge, des spécimens de reliure du XVIIe siècle à nos jours, des incunables de toute beauté, des manuscrits du IXe au XVIIIe siècle, des traités avec sceaux de presque tous les rois de France depuis Louis XI; des parchemins scellés, des premières alliances du Valais avec les cantons catholiques: la longue série des Abscheids, etc.

Toutes ces œuvres, où l'art et l'histoire, étroitement unis, ont doté la littérature d'œuvres de goût et d'érudition, ont été classées méthodiquement, chronologiquement, avec un coup d'œil sûr, une main experte, dans les vastes souterrains où elles sont exposées.

La première salle, dont le coup d'œil d'ensemble est un éblouissement, figure le laboratoire du bénédictin, (de l'archiviste), avec son pupitre, placé en face de ses œuvres et des sources qui les alimentent. Au-dessus, un tableau allégorique de Dieu et de la Patrie.

merie, des arts graphiques, de la reliure, de la gravure, des arts graphiques, de la reliure des origines à nos jours; c'est la salle des traités et des autographes célèbres: celle des parchemins dont les rouleaux comptent jusqu'à 40 mètres de longueur! Honneur à la patience de ces scribes émérites.

La seconde salle renferme les grandes chartes, les alliances avec les cantons catholiques, les lettres de personnalités célèbres, les manuscrits, depuis Charlemagne, des parchemins vénérables, avec leurs sceaux héraldiques, un véritable trésor historique dont le Valais peut être fier.

Au risque de blesser son ombrageuse modestie, on ne peut s'empêcher d'admirer le travail et l'érudition qu'il a fallu à l'archiviste pour exhumier toutes ces pièces des cartons et coffres qui les recelaient, les classer par nature et par dates, les présenter au public dans un assemblage aussi harmonieux.

L'exposition des archives ne doit laisser personne indifférent, elle apprendra aux citoyens à mieux connaître leur pays, et, partant, à le mieux aimer.

L'exposition des archives sera ouverte dimanche 24 courant, de 11 h. à 12 h., et de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2 pour les élèves du collège et des écoles supérieures. A. D.

Fête des lutteurs romands

à Sion, le 24 mai 1925

PROGRAMME:

Samedi 23 mai: 20 h. 1/2 Grande représentation sur le podium, à côté de l'emplacement des concours, devant la nouvelle Ecole des Filles; concert par l'Harmonie municipale; productions gymnastiques; chants du Jodler-Club «Bernia» qui remporta le 1er prix au concours fédéral des Jodleurs, à Bâle, en 1924.

La carte de membre passif 1925 de la Société fédérale de gymnastique de Sion donne droit à l'entrée gratuite à la représentation du samedi soir.

Les lutteurs seront logés et nourris dans les divers hôtels et restaurants de la ville.

Dimanche 24 mai: 8 h. 1/2: ouverture du concours; les participants, au nombre de 130, comptent parmi eux des «as» de la lutte, tels que Wernli, de Genève, 2me au championnat olympique de Paris, de 1924; Courant, de Montreux, Maître, Huguenin, Nicolet, Schenk, Porret, Luyet, Pfefferli, tous lutteurs réputés de la fédération romande.

A 13 h. 30, cortège en ville et reprise immédiate des travaux, championnat et finales.

A 18 h., distribution des prix.
Chaque «round» de lutte sera signalé par un tableau indicateur portant les numéros d'ordre des lutteurs aux prises.

La liste des lutteurs, classés par association avec l'indication du numéro d'ordre de chaque lutteur, figure dans le livret officiel de fête, qui contient en outre le programme de la journée et un court historique de Sion.

Ce livret sera vendu dans les rues et sur la place de fête, au prix de 50 centimes.

Pendant le concours de lutte, l'Harmonie Municipale jouera, alternant avec les chants si caractéristiques du Jodler-Club, note pittoresque et joyeuse, d'une saveur bien helvétique.

Sion s'honore de recevoir dans ses murs l'élite de la jeunesse romande; la cité des temps chevaleresques fera de son mieux pour la recevoir et lui laisser une bonne impression.

Nous engageons donc vivement la population séduoise à pavoiser comme elle le sait, afin de donner à nos rues et à nos maisons leur physionomie des grands jours, la plus fraîche et la plus accueillante.

Le Comité de fête.

APPEL A LA POPULATION SEDUNOISE

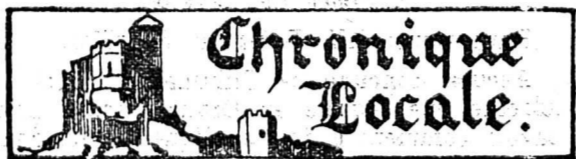
C'est donc dimanche prochain que la Ville de Sion aura l'honneur de recevoir tous

les lutteurs de la Suisse romande.

La capitale du Valais prendra à cette occasion un air de fête.

La jeunesse séduoise voudra donc bien consacrer quelques heures à chercher dans nos bois et forêts de la verdure, des branches de mélèze et des fleurs des alpes, qui sont en ce moment l'ornement du pays. Avec cette verdure, d'adroites et habiles mains confectionneront des guirlandes charmantes, festonnées d'inscriptions qui exprimeront la gaieté de la cité.

Que la ville de Sion se prépare à être souriante et coquette pour cette journée qui sera le couronnement des efforts de notre vigoureuse jeunesse et lui fasse une réception cordiale.



PROMENADE A GENES

La Société Suisse des Commerçants, Section de Sion, rappelle sa promenade à Gènes, les 30 et 31 mai prochains. Le délai d'inscription expire lundi, le 25 mai à midi. Prix: frs. 75.—, versable lors de l'inscription (billet Sion-Gènes retour, 1me classe, logement, pension pour 2 jours, entrée à l'Opéra, promenade en mer).

Voici l'horaire:
Sion, départ dans la nuit de vendredi à samedi, à 0 h. 30; Gènes, arrivée à 9 h.

Gènes, départ dimanche à 18 h., Sion arrivée lundi matin à 4 h.

Cette course d'étude permettra de visiter le vieux Gènes, le cimetière monumental, le port ainsi qu'un navire. Le Comité.

PISCINE DE NATATION

Cet établissement a été ouvert le 16 mai, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

La température de l'eau atteignant 20 degrés, les baignades dans ce vaste bassin sont en effet des plus agréables.

Une légère modification est apportée à l'horaire en ce sens que, jusqu'à la fin des classes, l'entrée gratuite des fillettes est reportée du vendredi au mardi, de 14 à 17 heures.

AUBADE

Mercredi soir, l'Harmonie municipale, toujours vaillante, a donné un concert en plein air, au jardin du Café de la Planta, en l'honneur des Pères de la Patrie, nous disons les députés du Grand Conseil. L'atmosphère saturée des effluves de la floraison de mai incitait les honnêtes gens de Sion à sortir de chez eux pour humer les parfums enivrants et ouïr en même temps les productions très goûtées de notre corps de musique. C'est dire qu'un nombreux public a profité de la bonne aubaine de cette soirée musicale.

MORT SUBITE

Hier, jeudi, fête de l'Ascension, M. Louis-François Gross est mort subitement d'une attaque d'apoplexie.

Il s'était rendu de Salvan à Sion, en visite chez son fils M. le major Frédéric Gross, directeur de l'Arsenal. Aucun malaise ne faisait prévoir cette fin si soudaine. Quoique, neuf ans auparavant, une première attaque lui avait laissé la langue un peu embarrassée, M. Gross avait l'air de se porter très bien durant la journée. Pendant le repas du soir, l'attaque se produisit et presque aussitôt le vieillard rendit le dernier soupir.

Né en 1845, c'était un des doyens de Salvan. Il fut longtemps président de sa commune et député au Grand Conseil.

L'ensevelissement de M. Gross aura lieu à Salvan.
Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

REPRÉSENTATION GYMNASTIQUE

Comme nous l'avions annoncé, la Société fédérale de gymnastique a donné hier jeudi sa représentation. Elle s'était assurée le concours de l'Harmonie municipale qui joua durant les entr'actes; sous la direction de M. Douce.

Le programme contenait de belles figures qui attestent un travail persévérant, consciencieux et dénotent une jolie souplesse.

Le No 2 du programme représentait des masses lumineuses qui faisaient un tableau saisissant dans l'obscurité.

Le travail de section et les tours individuels ont été très applaudis. Les exercices de petites cannes ont été exécutés avec une candeur parfaite par de jeunes garçons. C'est un joli prélude dans leur carrière de gymnastes.

Tous les numéros du programme ont été très bien rendus et font honneur au dévouement du moniteur, M. Séraphin Antonioli.

La salle du théâtre était très convenablement remplie, ce qui témoigne que le public séduois sait apprécier et encourager les efforts consciencieux de la Société de gymnastique.

TRAITEMENT CONTRE LES VERS DE LA VIGNE

Le premier traitement contre l'eudémis et le cochylis est fixé du 23 au 31 mai, sauf pour le traitement au pyrèthre qui devra se faire dans la semaine suivante, soit du 30 mai au 8 juin.

Les intéressés sont invités à commencer par les vignes du bas du coteau. A teneur du Règlement cantonal sur la matière, le Bureau communal doit être avisé deux jours avant le commencement des traitements.

L'Administration.

PHARMACIE DE SERVICE

Dimanche, 24 mai: de Torrenté.

DANS LES SOCIÉTÉS

Harmonie Municipale. — Les membres sont convoqués pour samedi soir 23 mai, au sommet du Grand-Pont. Appel à 20 h. 05.

Cortège en ville avec la Section de gymnastique et concert sur l'emplacement de fête.

La lutte contre les vers de la vigne

Le Comité de la Société d'Agriculture de Sierre a donné connaissance dernièrement du résultat des décomptages faits à Sierre en 1924 pour ces essais.

Il publie ci-après un résumé du résultat de ces essais, résumé extrait de la très intéressante brochure que viennent de publier MM. les Drs Faes et Stahelin sur ce sujet:

Dans les vignobles envahis à la fois par l'Eudémis et la Cochylys, la lutte est rendue très difficile, par le fait que les deux générations de la Cochylys et les trois générations de l'Eudémis chevauchent souvent les unes sur les autres au cours de l'année. Durant l'été, on trouvera, dans ces conditions, continuellement des œufs, des chenilles de toutes tailles (jeunes, moyennes, adultes), des chrysalides, des papillons, appartenant soit à l'une, soit à l'autre des espèces incriminées. Les circonstances météorologiques de l'année influencent naturellement le cas, aggravent ou améliorent les conditions de la défense.

En 1924, en particulier, l'été humide, pluvieux, assez doux, a provoqué un long échelonnement dans le vol des papillons et un chevauchement caractéristique des diverses générations.

La lutte contre la Cochylys ayant été mise au point dans les publications antérieures, nous avons choisi en 1924 des vignobles fortement envahis par l'Eudémis, dans le but d'y appliquer des traitements comparés et d'arriver si possible à un résultat positif. Les vignobles choisis se trouvaient dans les régions de Clarens-La Tour de Peiz (Vaud) et de Sierre (Valais), dans ce dernier vignoble, les essais s'effectuèrent sur trois parcelles sises à des altitudes différentes, pour tenir compte des différences éventuelles dans l'éclatement de l'Eudémis.

Les produits les plus utilisés aujourd'hui dans la lutte contre les vers de la grappe agissent surtout comme insecticides internes, en empoisonnant par voie digestive les chenilles qui les consomment (bouillies cupriques arseniquées et poudres aux sels arsenicaux) ou comme insecticides externes, tuant par contact direct les chenilles (solutions de savon-pyrèthre) ou faisant avorter les œufs (bouillies cupriques nicotinéées, chaux additionnée de carbure de calcium).

D'autre part, on étudia l'action insecticide de certaines poudres, à odeur forte, dans l'espoir qu'elles pourraient éloigner des grappes les papillons désireux de poudre (mélange de chaux et de poudre de pyrèthre, mélange de chaux et de carbure de calcium).

Les produits que nous avons appliqués en 1924 dans les vignobles vaudois et valaisans choisis pour les expériences furent les suivants:

1. Solution de savon-pyrèthre, soit 9 litres de savon-pyrèthre pour 90 litres d'eau;
2. Bouillie cuprique nicotinée, soit 1 kg. de nicotine titrée (à 15%) ou: 1 kg. 1/2 de jus de tabac (à 8% de nicotine) pour 100 litres de bouillies cuprique;
3. Bouillie cuprique arseniquée, soit 300 gr. de Vert de Schweinfurt ou 1 kg. d'arséniate de plomb pour 100 litres de bouillie cuprique;
4. Chaux vive ou éteinte 2/3 et poudre de pyrèthre 1/3;
5. Chaux vive ou éteinte 95% et carbure de calcium 5%.

Les produits 4 et 5 étaient donc utilisés en poudrages, pour éloigner surtout les papillons des lieux de ponte. D'autre part, comme on le sait, la chaux en poudre peut déshydrater et tuer un certain nombre des œufs pondus par l'Eudémis et la Cochylys.

Bien que notre confiance en l'action des poudres fut très relative (enlèvement par la pluie, évaporation rapide des substances acquises), nous les avons introduites dans la série des expériences sur la demande expresse des vigneron valaisans. On pouvait espérer que le climat sec habituel au Valais permettrait, en effet, aux poudres de rester longtemps sur les grappes, mais les averse furent au contraire exceptionnellement fréquentes au cours de l'été 1924.

D'autre part, il faut reconnaître que les poudrages peuvent s'effectuer et se répéter rapidement, sur de grandes surfaces, que les matières employées pénètrent facilement et profondément dans les grappes ainsi qu'entre les feuilles. La découverte d'une poudre réellement efficace contre la Cochylys et l'Eudémis, suffisamment adhérente aux organes de la vigne marquerait certainement un réel progrès dans la lutte contre ces deux dangereux parasites.

Contre la première génération du parasite, on constate de nouveau la très grande efficacité de la solution de savon-pyrèthre appliquée sur les jeunes chenilles. La bouillie cuprique nicotinée et la bouillie cuprique arseniquée donnent également des résultats incontestables, confirmés par de nombreuses observations dans les divers pays viticoles.

Dans plusieurs de nos parcelles d'essais, il y aurait eu avantage à hâter quelque peu le moment d'application des bouillies cupriques, nicotinéées et arseniquées. La vigne d'essais de M. Cochard, où les traitements en question furent appliqués le plus tôt, soit de suite après le grand vol des papillons, a donné les résultats les plus satisfaisants.

Les succès obtenus par les poudrages (chaux et carbure de calcium, chaux et poudre de pyrèthre) est très faible. Il faut en chercher la cause dans le lavage rapide de ces produits par les pluies nombreuses de 1924, peut-être aussi dans une application trop tardive. Nous nous réservons de continuer cette étude au cours des années prochaines.

Pour les deuxième et troisième générations de l'Eudémis, les décomptages ne purent s'opérer que dans le vignoble de Sierre, les vignes d'essais de Clarens-Montreux ayant été fortement ravagées par une averse de grêle, le 22 juillet. Les résultats obtenus par les traitements peuvent se résumer comme suit: le pyrèthre et le nicotinage se sont révélés les meilleurs, les applications de poudre n'ont guère donné de satisfaction. A noter que, pour mieux juger de l'efficacité possible des poudres, nous avons cependant répété l'opération jusqu'à trois et quatre fois sur la même parcelle. Le mélange chaux 95% et carbure de calcium 5% nous a paru posséder des qualités insecticides plus développées que le mélange chaux 2/3 et poudre de pyrèthre 1/3.

En résumé, les traitements effectués en 1924, contre l'Eudémis et la Cochylys, dans les vignobles vaudois et valaisans, démontrent que l'on ne saurait pour l'instant substituer dans la lutte contre ces parasites les poudrages aux traitements classiques reconnus efficaces: pyrèthre, nicotinage, voire application de sels arsenicaux.

Quant aux traitements d'hiver, que d'aucuns voudraient voir étudiés à nouveau, nous estimons que les gros frais qu'ils nécessitent ne sont pas proportionnés au résultat possible. Même si le traitement d'hiver a détruit la plus grande partie des chrysalides, hibernantes, les conditions de température favorables au développement de l'Eudémis et de la Cochylys ne tarderont pas à rétablir rapidement la population parasitaire dans son intégrité. On pourrait tout aussi bien, sans plus de chances de succès, tenter de détruire le mildiou par des traitements préventifs d'hiver.

Résumé

1. L'Eudémis botrana progresse nettement dans de nombreux vignobles de la Suisse romande où elle était, il y a quelques années, inconnue.
2. Dans les vignobles atteints, chaque année trois générations d'Eudémis et deux générations de Cochylys chevauchent les unes sur les autres, ce qui complique énormément la lutte contre ces parasites.

3. Pour combattre avec succès la Cochylys et l'Eudémis, les viticulteurs doivent surveiller avec attention, en mai et juillet surtout, l'apparition des papillons; déterminer le gros vol en établissant quelques lampes-pièges; surveiller aussi l'apparition des premières chenilles dans les grappes. Seule l'application obligatoire de traitements sur les parcelles les plus atteintes d'un vignoble peut donner des résultats.

4. La destruction des vers de la grappe s'opère par les solutions de savon-pyrèthre, la bouillie cuprique nicotinée, la bouillie cuprique arseniquée.

5a. La solution de savon-pyrèthre peut s'appliquer contre la première génération de chenilles de la Cochylys et la première et la seconde génération de chenilles de l'Eudémis. Plus tard, contre la dernière génération, soit de la Cochylys, soit de l'Eudémis, on appliquera tout de suite après le gros vol des papillons la bouillie cuprique nicotinée.

b. La bouillie cuprique nicotinée peut s'employer de suite après le gros vol des papillons, aux trois générations de papillons de l'Eudémis comme aux deux générations de papillons de la Cochylys.

c. La bouillie cuprique arseniquée peut s'appliquer contre la première génération de chenilles, soit de la Cochylys soit de l'Eudémis. Quinze jours au plus tard après floraison, tout traitement arsenical doit être interrompu.

Contre les générations suivantes des deux parasites, on utilisera la bouillie cuprique nicotinée, appliquée donc sitôt après le gros vol des papillons.

6. Quel que soit le liquide appliqué, il faut viser exclusivement les grappes et les mouiller complètement. Le travail doit être lent, donc très différent d'un sulfatage habituel. Un pulvérisateur à pression automatique (système Nicolas ou Hodler) rend des services, car il laisse une main libre à l'opérateur pour dégager les grappes des feuilles qui les entourent. Se servir d'un jet interrupteur.

7. Développer encore beaucoup les plantations indigènes de pyrèthre, qui fournissent l'insecticide le plus efficace contre les chenilles de Cochylys et d'Eudémis.

8. La question des poudrages insecticides reste à l'étude.

COURS D'ÉBOURGEONNEMENT

La Société d'Agriculture de Sierre fera donner les 22 et 23 mai un cours d'ébourgeonnement de la vigne.

Réunion à 8 h., devant le collège.

Le Comité.

Chronique agricole

TRAITEMENT DU VER DE LA VIGNE

D'après les résultats obtenus par les pièges installés dans le vignoble, le traitement contre le ver de la vigne, au moyen de l'arséniate de plomb ou à la nicotine, mélangés à la bouillie bordelaise, devrait se faire dans le vignoble jusqu'à mi-côte, du 23 au 31 courant. Au-dessus de la mi-côte (vignes hautes), le traitement devrait être effectué entre le 27 mai et le 4 juin.

Le traitement au savon de pyrèthre s'effectuera 5 à 8 jours plus tard, dans chacune des régions indiquées.

Nous insistons une fois de plus sur la nécessité absolue de mouiller à fond chaque grappe.

Pour l'arséniate et la nicotine, on s'en tiendra strictement aux prescriptions publiées par le Département de l'Intérieur, prescriptions qui se rapportent aux deux insecticides.

(Communiqué)

Monsieur et Madame Frédéric Gross, directeur de l'arsenal, et leurs enfants Louisa, Victor, Marcel et Gabrielle.

Monsieur Camille Gax-Gross, président de Salvan, et ses enfants Max et Camille.

Les familles alliées Coquoz, Décaillet, Gross et Gay,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis-François Gross

Ancien Président et Député

leur cher père, beau-père, grand-père, oncle et cousin, décédé subitement à Sion dans sa 80me année.

L'ensevelissement aura lieu à Salvan, le 23 mai, à 9 h. 1/2.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nous ne dépendons plus

de l'étranger depuis que nous fabriquons en Suisse même, d'après des procédés spéciaux le délicieux succédané de café Virgo. Son arôme fin et sa haute valeur nutritive en font la boisson quotidienne de milliers de familles. Exigez les véritables paquets rouges marque Kunzle

VIRGO

Prix en magasin: Virgo 1.40; Sykos 0.50. NAGO Olten

Visitez la démonstration de la Machine à tricoter

Dubied

